

Groupe de travail « Finances-Comptabilité »

Relevé de conclusions du 15 décembre 2016

Présents : Jean-Gilles Hoarau, Pascal Pain, Agnès Richard, Nathalie Lelias, Loubna Mohammad, Laurence Robin

Excusé : Félix Kanga

Rédactrice : Caroline Sananès

-
- Ordre du jour : Suite de l'état des lieux sur la comptabilité clients

Le GT a poursuivi son travail sur l'état des lieux en se focalisant sur la comptabilité clients.

Un service comptabilité clients existe à Paris-Sorbonne et à l'UPMC. Ces services assurent trois activités principales communes que sont : la facturation, le recouvrement des recettes et la gestion comptable des contrats et des conventions (cette dernière s'exerce au sein d'un pôle spécifique à l'UPMC ce qui n'est pas le cas à Paris-Sorbonne).

Plusieurs points communs et spécificités ont été relevés entre les deux établissements en comparant respectivement ces trois activités.

1- La facturation :

La chaîne d'exécution de la recette n'est pas organisée de la même façon à l'UPMC et à Paris-Sorbonne, la séparation des tâches entre l'ordonnateur et le comptable n'étant pas la même dans les deux universités. L'ordonnateur liquide toutes les recettes à l'UPMC. A Paris-Sorbonne, la totalité des recettes, en dehors de celles provenant des écoles internes, est liquidée par l'agence comptable. On parle d'un service facturier recettes « partiel ». La Direction des affaires financières (DAF) de Paris-Sorbonne exerce néanmoins un rôle de « pré-liquidation » sur certaines recettes : subventions du ministère, recettes liées aux contrats pluriannuels, colloques, etc.

Le GT s'interroge sur la mise en place d'un service facturier recettes au sein de l'Agence Comptable de la Nouvelle Université qui pourrait s'avérer pertinent à moyen terme. Côté ordonnateur, la création d'un centre de service partagé pour la gestion administrative et financière des recettes contractuelles est souhaitée par le groupe, qui s'interroge néanmoins sur son futur rattachement.

2- Le recouvrement des recettes :

L'effectif du pôle recouvrement des recettes au sein du service de comptabilité clients de l'UPMC est aujourd'hui sous-dimensionné au regard de son activité (une personne et un recrutement en cours). Ce pôle est chargé du recouvrement dans les phases amiables et contentieuses.

A Paris-Sorbonne, le recouvrement amiable jusqu'à la troisième relance est assuré par le pôle facturation, la phase contentieuse relevant d'un agent dédié. Le processus de recouvrement fera néanmoins l'objet d'une réorganisation courant 2017 à Paris-Sorbonne

(avec notamment la mise en place de nouvelles procédures de saisie simplifiée des créances).

L'existence d'un pôle de recouvrement plus important et aux compétences juridiques plus affirmées au sein de la Nouvelle Université est souhaité.

A Paris-Sorbonne, la gestion de la caisse et la gestion des régies sont assurées par le service comptabilité clients. Elles sont exercées dans le périmètre de la comptabilité générale à l'UPMC. *Le rattachement de ces activités à la comptabilité générale est pressenti dans la Nouvelle Université.*

Le GT souligne par ailleurs que le processus de gestion des régies de recettes des deux établissements est chronophage et pourrait faire l'objet d'une réflexion. Une attention devra également être portée aux modes de paiements des droits d'inscription : généralisation du mode de paiement en ligne pour faire en sorte que les étudiants se déplacent le moins possible, volonté d'une incitation au paiement par carte bancaire, etc.

3- La gestion comptable et financière des contrats et des conventions :

La gestion comptable et financière des contrats et des conventions s'organise différemment dans les deux établissements. Ces spécificités organisationnelles s'expliquent par :

- un volume important des contrats de recherche à l'UPMC
- une activité de formation continue qui représente une part importante des ressources hors dotation d'Etat à Paris-Sorbonne.

A l'UPMC, le pôle contrats et conventions du service comptabilité clients assure uniquement la gestion des contrats recherche en lien avec la Direction générale de la recherche et du transfert de technologie (DGRTT) et son service d'activités industrielles et contractuelles (SAIC). La gestion administrative et financière des contrats de formation continue est centralisée dans le service commun de formation continue, au sein de la Direction générale de la formation et de l'insertion professionnelle (DGFIP). Leur gestion comptable est assurée au sein du pôle facturation.

A Paris-Sorbonne sont gérés au sein du même service les contrats de recherche et les prestations de formation continue.

Le GT souligne que l'étude de la volumétrie par type de recettes est importante car elle impose une organisation et agit comme un principe structurant.

Le traitement des effectifs en ETP par le groupe de travail lors d'une prochaine réunion regroupera la comptabilité client et la comptabilité générale pour en faciliter l'exercice.

Points d'approfondissement

- Faut-il mettre en place un service facturier recettes au sein de la Nouvelle Université ?
- Comment repenser la gestion administrative et comptable des régies de recettes pour la rendre moins chronophage ?
- Quel rattachement faut-il envisager pour un éventuel centre de service partagé « recette » ?